

salaires. Maintenant, quels sont les faits? Je pose la question sans vouloir créer l'impression que mon honorable ami a voulu induire la Chambre en erreur. Ce n'était pas son intention, je crois; ce n'était pas non plus l'intention du journal qui a publié aux quatre coins du ciel ces déclarations erronées; mais il est temps—il se fait tard peut-être, j'aurais dû parler il y a longtemps—d'expliquer ce point à fond aux honorables députés. Prenons d'abord la somme versés en espèces aux vétérans; les pensions absorbent une somme de \$33,048,000. C'est là la somme que reçoivent les vétérans ou leurs familles, à un cent près. La balance de cette somme de \$51,000,000 serait donc d'environ \$18,000,000. Où va cette balance? En chiffres ronds, on paye aux vétérans de l'armée impériale une somme de \$4,463,000 en pensions ou en allocations. Paye-t-on autre chose aux vétérans, en espèces? Assurément. Quoi de plus? Soldes et allocations aux vétérans qui reçoivent un traitement dans les hôpitaux. Les anciens soldats admis dans les hôpitaux pour traitement ne reçoivent pas seulement leur nourriture, le vêtement, et les soins médicaux, mais ils reçoivent solde et allocation. Mais le montant payé aux hommes qui reçoivent traitement varie selon que le vétéran est célibataire ou qu'il a femme ou femme et enfants. La somme absorbée par ces soldes et allocations s'élève à \$2,314,044.59. Ces frais sont payés en espèces aux vétérans ou à leurs familles. On accorde aussi solde et allocation sous le régime d'un décret en conseil et le total de ces paiements s'élève à \$2,816,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce chiffre ne s'accorde pas avec le crédit.

L'hon. M. BELAND: Mon honorable ami ne tient pas compte des autres allocations, moins importantes, qui comblent la différence. L'honorable député peut accepter ma parole lorsque je dis que les soldes et les allocations absorbent \$2,816,000. Additionnez les quelque 33 millions que demandent les pensions payées aux vétérans canadiens ou à leurs familles, et les \$4,463,000 payés aux vétérans de l'armée impériale en pensions, soldes et allocations. Il se trouve encore d'autres sommes que les hommes reçoivent en espèces. Il faut tenir compte des salaires que l'on paye aux hommes dans les ateliers qui se trouvent sous la direction du département; il faut leur accorder un salaire, car ils souffrent d'incapacités qui ne leur permettent pas de chercher de l'emploi ailleurs. Nous avons de trois à quatre cents de ces hommes que le département emploie dans les ateliers et ces hommes reçoivent leur salaire en espèces. Maintenant, passons à l'assurance. Le département s'oc-

[L'hon. M. Béland.]

cupe de l'assurance des vétérans, bien que ce soit là une faible division de l'organisation.

M. CLARK: Avant de passer au sujet de l'assurance, le ministre peut-il nous dire le chiffre des frais d'administration de toutes les pensions?

L'hon. M. BELAND: Oui, j'y arrive; je me ferai un plaisir de fournir ces chiffres à mon honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre ne nous a pas dit combien absorbent les salaires dans les ateliers?

L'hon. M. BELAND: Nous avons payé aux instructeurs \$95,822. Maintenant, passons aux prêts d'établissement, c'est-à-dire, les prêts accordés aux vétérans qui ont terminé leur cours de réadaptation sous la direction du département et qui obtiennent un emprunt pour l'achat d'outillage. Les sommes payées à des vétérans au cours de l'exercice 1923-1924 se sont élevées à \$37,893. Les gratifications pour service militaire sont aussi payées aux vétérans en espèces. Maintenant, nous arrivons à l'assurance des vétérans...

M. POWER: Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous donner la somme payée en gratifications de guerre l'an dernier? Cette somme doit être peu élevée.

L'hon. M. BELAND: La somme n'en est pas considérable, \$30,769.

M. POWER: Ce montant doit diminuer chaque année.

L'hon. M. BELAND: Oui, il diminue. Puis, par suite de décès de soldats qui avaient des assurances du département, nous avons payé, durant la même année, \$241,887 en indemnités de décès, \$203,704 en rentes viagères, et \$917 en secours d'invalidité. Et il faut tenir compte de la valeur de rachat au comptant, des remboursements de primes, et ainsi de suite, formant un montant de \$483,000 payé en argent comptant aux soldats en rapport avec l'assurance des soldats vétérans. On ne peut certainement pas prétendre qu'un seul sou des montants que j'ai énumérés ait été dépensé pour l'administration. Sur le montant total d'environ 41 millions que j'ai mentionné, il n'est pas un sou qui n'ait été payé directement aux soldats.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre serait-il assez bon de nous donner les chiffres des sommes payées aux soldats mutilés qui sont à l'emploi du département, dans ses propres ateliers? Il a omis de mentionner ce chiffre.

L'hon. M. BELAND: Environ \$95,000.